

JOP 2024 :

ANNONCES DU MINISTRE DE L'INTERIEUR - SYNERGIE-OFFICIERS ENTENDU

Le 31 janvier 2024

Pour faire suite aux revendications portées par le bloc syndical et à la mobilisation des policiers le jeudi 18 janvier, tous corps confondus, des mesures fortes ont été décidées par le ministre de l'Intérieur dans son courrier adressé hier aux personnels de la Police Nationale :



→ Une prime versée aux agents impliqués sur les JOP :

- 1000 euros pour tous ceux ayant limité leur période de congés pendant les JOP,
- 1600 euros pour tous les agents affectés dans un département qui accueille une épreuve olympique, pour les effectifs durablement en renfort et pour les CRS,
- 1900 euros pour tous ceux affectés dans les services territoriaux d'IDF et de la PP (sauf direction administrative) et pour la PAF de PARIS.

→ Un CET déplafonné (10 jours supplémentaires),

→ Une utilisation de l'indemnité pour absence missionnelle de 50 euros à partir de 4 nuits découchées (dispositif en cours de création),

→ Une priorité d'accueil des enfants du MI pendant la période des JOP,

→ Un doublement des chèques CESU, sans plafonnement de revenus.

Si l'instruction du DGPN permet également, enfin, d'avoir une lisibilité sur la mobilisation des forces de l'ordre entre mai et septembre, et donc, de travailler sur un plan prévisionnel de congés dans les services, **garantissant 10 jours ouvrés de congés pour tous entre le 15 juin et le 15 septembre (en dehors du 24 juillet au 11 août où un taux de présence de 100% est exigé)**, beaucoup de questions restent en attente de réponses. Elles devront être apportées rapidement désormais.

POUR LES CADRES ACTIFS DE LA POLICE NATIONALE, LES ORGANISATIONS SYNDICALES REPRÉSENTATIVES DOIVENT RECEVOIR PROCHAINEMENT DES ANNONCES DÉDIÉES.

SYNERGIE-OFFICIERS A FAIT LE CHOIX, EN RESPONSABILITÉ, AVEC SES PARTENAIRES DU SICP ET DU SCPN, DE PORTER HAUT ET FORT LES ATTENTES LÉGITIMES ET PARTAGÉES DE TOUS LES CADRES ACTIFS, DONT LES OFFICIERS DE POLICE.

SYNERGIE-OFFICIERS revendique toujours avec détermination, en plus de la prime JOP déjà acquise pour tous :

→ Une absence d'écrtage des heures de débit/crédit pour la période de mai à septembre et la transformation automatique des RCBH ainsi générés en RCR à l'issue de la période,

→ Une attribution de la part P pour tous les officiers éligibles.

ENFIN, SYNERGIE-OFFICIERS SE FÉLICITE DE L'ANNONCE DU MINISTRE DE L'INTÉRIEUR DE « L'AUGMENTATION PROGRESSIVE ET CONSÉQUENTE DE L'ISSP », LA « PRIME DE RISQUE » DES ACTIFS DE LA POLICE NATIONALE.

Cette augmentation, revendiquée avec persévérance par SYNERGIE-OFFICIERS et le bloc syndical, devra être une juste reconnaissance des risques accentués et de plus en plus violents encourus par tous les policiers de France.

VOUS POUVEZ COMPTER SUR LA DÉTERMINATION DE SYNERGIE-OFFICIERS POUR DÉFENDRE AVEC PUGNACITÉ LES INTÉRÊTS DES OFFICIERS ET OBTENIR DÉSORMAIS RAPIDEMENT LES RÉPONSES AUX QUESTIONS QUI RESTENT ESSENTIELLES POUR QUE CHACUN PUISSE S'ORGANISER AU MIEUX L'ÉTÉ PROCHAIN.

Le Bureau National